

## ARRETE MUNICIPAL n° 2024.84

**Objet :**  
**Réservation d'un espace public  
pour la journée du 27<sup>ème</sup> BCA**

### **Le Maire de la Commune de SAINT-JORIOZ,**

- ♦ Vu le Code de la sécurité intérieure et notamment ses articles L.111-1, L.131-1, L.211-1, L.211-2, L.511-1,
- ♦ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2213.2,
- ♦ Vu la demande du 27<sup>ème</sup> Bataillon de chasseurs alpins représenté par le Capitaine SIMONET, Quartier Tom Morel, 8 avenue du Capitaine Anjot 74960 Annecy-Cran-Gevrier, pour la journée du 27<sup>ème</sup> BCA le lundi 03 juin 2024
- ♦ Considérant la nécessité de réserver un emplacement afin d'assurer le bon déroulement et la sécurité des personnes et des biens dans les meilleures conditions.

## **ARRÊTE**

### **Article 1 :**

Le 27<sup>ème</sup> Bataillon des chasseurs alpins a autorisation d'occuper le parc vignard de Saint-Jorioz, **le lundi 03 juin 2024 de 09heures à 21heures**, dans le cadre des journées du 27<sup>ème</sup> BCA avec stationnement de véhicules militaires, stands découvertes et concert de la batterie fanfare.

### **Article 2 :**

A l'issue, le site du parc Vagnard sera remis et rendu dans l'état. ---  
Mentionnons que le parc Vagnard reste accessible au public dans le cadre de ces manifestations.

### **Article 3 :**

Les infractions au présent arrêté municipal, pourront être constatées par tous les agents de la Force Publique.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

### **Article 4 :**

Le présent arrêté sera :

- ♦ TRANSMIS A :
  - ✓ Monsieur l'Adjudant-chef, Commandant la gendarmerie de Saint-Jorioz,
  - ✓ Monsieur le chef de service de la police municipale de Saint-Jorioz,
  - ✓ Madame la Directrice Générale des Services de Saint-Jorioz,
  - ✓ Monsieur le Directeur des services techniques de Saint-Jorioz,
  - ✓ Le demandeur : 27<sup>ème</sup> BCA, [gautier.simonet@intradef.gouv.fr](mailto:gautier.simonet@intradef.gouv.fr)

Pour information et exécution chacun en ce qui les concerne.

- ♦ Diffusé sur le site internet de la mairie : [www.saint-jorioz.fr](http://www.saint-jorioz.fr)

A SAINT-JORIOZ  
Le 17 mai 2024

Le Maire

Michel BEAL

